



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le quatorzième jour d'avril deux mille quatorze, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents : M. Allen Cormier, préfet
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
M. Michel Laperle, maire de La Martre
M. Dario Jean, maire de Marsoui
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :
M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8390-04-2014

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8391-04-2014

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014 a été courriellé à chacun des maires le 7 mars dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 10 mars 2014 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période de mars et avril 2014.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 31 mars 2014.

MRC

RÉSOLUTION NUMÉRO 8392-04-2014

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 523 375,99 \$

Factures : 127 610,19 \$

TOTAL : 650 986,18 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

FONDATION DU CENTRE JEUNESSE GASPÉSIE-LES ÎLES, CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Dépôt de la lettre ayant pour objet *Campagne de financement 2014 « Aidons nos jeunes d'aujourd'hui à devenir nos adultes de demain »* de la Fondation du centre jeunesse Gaspésie-Les Îles, datée du 17 mars 2014, signée par Mona Sirois, coordonnatrice.

Le conseil de la MRC ne fera pas de don à la fondation.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8393-04-2014

Aspiro Net inc., CSST

CONSIDÉRANT la lettre de la CSST nous informant que l'entrepreneur Aspiro-Net inc. (faillite), ayant le numéro d'entreprise du Québec 116493731, dont la MRC de La Haute-Gaspésie avait retenu les services, n'a pas acquitté la prime due ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC devra payer cette prime advenant que l'entrepreneur persiste à ne pas payer.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au directeur général et secrétaire-trésorier de discuter avec le représentant de Aspiro-Net inc. afin que ce dernier paie la prime due à la CSST.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET RESSOURCE EN ENTREPRENEURIAT SCOLAIRE

À titre informatif, dépôt de trois communiqués ayant pour objet de maintenir en poste, au-delà du 31 mars 2014, l'agent de développement pour le projet *Ressource en entrepreneuriat scolaire* :

Organisme : Carrefour Jeunesse Emploi Haute-Gaspésie

Source : Gauthier Communications

Titre : *Service en péril en Haute-Gaspésie : la sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse*

Organisme : 5 Carrefours jeunesse emploi de la Gaspésie-Les Îles

Source : Ariane Lévesque, directrice CJE Haute-Gaspésie

Titre : *Les Carrefours jeunesse emploi de la Gaspésie-Les Îles se mobilisent pour dénoncer un vide de service pour les jeunes en Haute-Gaspésie*

Organisme : Table d'action en Entrepreneuriat GÎM

Source : Gilles Arsenault, président

Titre : *La Table d'action en entrepreneuriat Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine appuie le Carrefour Jeunesse Emploi Haute-Gaspésie pour ses besoins d'une ressource en entrepreneuriat*

En référence à ce sujet, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté la résolution numéro 8346-03-2014 titrée *Ressources en entrepreneuriat scolaire en Haute-Gaspésie, demande d'appui*.

STRATÉGIE D'ÉTABLISSEMENT DURABLE DES PERSONNES EN GASPÉSIE ET AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE, CRÉGÎM

À titre informatif, dépôt du document *Stratégie d'établissement durable des personnes en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine 2012-2018* de la CRÉGÎM.

POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ, MAMROT

À titre informatif, dépôt de la lettre relative aux attentes ministérielles pour la gestion du Pacte rural 2014-2019, datée du 4 avril 2014, signée par Michel Gionest, directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉDACTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DU PACTE RURAL 2007-2014, MAMROT

À titre informatif, dépôt du document *Guide d'accompagnement pour la rédaction du rapport d'évaluation du pacte rural 2007-2014*, mars 2014, fourni par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉDACTION DU PLAN DE TRAVAIL DU PACTE RURAL 2014-2019, MAMROT

À titre informatif, dépôt du document *Guide d'accompagnement pour la rédaction du plan de travail du pacte rural 2014-2019*, mars 2014, fourni par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ATTENTES MINISTÉRIELLES POUR LA GESTION DU PACTE RURAL 2014-2019, MAMROT

À titre informatif, dépôt du document *Attentes ministérielles pour la gestion du pacte rural 2014-2019*, mars 2014, fourni par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ÉTATS FINANCIERS DU CLD

À titre informatif, dépôt du document *États financiers du Centre local de développement de La Haute-Gaspésie au 31 décembre 2013*.

GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ, MAMROT

À titre informatif, dépôt de la lettre relative à la septième remise des Grands Prix de la ruralité, datée du 2 avril 2014, signée par le directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Michel Gionest.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8394-04-2014

RCI n° 2013-303 régissant la construction résidentielle dans la zone agricole permanente, non-conformité, MAMROT

CONSIDÉRANT la lettre du sous-ministre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), M. Sylvain Boucher, datée du 8 avril 2014, relative à la non-conformité du règlement de contrôle intérimaire numéro 2013-303 titré *Règlement de contrôle intérimaire régissant la construction résidentielle dans la zone agricole permanente*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande une rencontre dans le plus bref délai avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du

territoire concernant la non-conformité du règlement de contrôle intérimaire numéro 2013-303 titré *Règlement de contrôle intérimaire régissant la construction résidentielle dans la zone agricole permanente*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SERVICE AMÉNAGEMENT

CONGRÈS DE L'AARQ

À titre d'information, le congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec se tiendra les 23, 24 et 25 avril 2014, à Québec. L'aménagiste de la MRC de La Haute-Gaspésie assistera à cet événement.

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le *Règlement numéro 2004-204 Règlement de contrôle intérimaire de remplacement relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie*. Ce règlement portera notamment sur les éléments suivants :

- Modifier la terminologie visant à préciser le contenu du règlement,
- Préciser les dispositions relatives à l'implantation et la hauteur, la forme et la couleur.

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie

FSTD ET PACTE RURAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 8395-04-2014

Recommandation du comité du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*, projet *Aménagement du secteur du Banc de Cap-Chat*, n° de dossier FSTD-13/06-01

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Ville de Cap-Chat pour le projet *Aménagement du secteur du Banc de Cap-Chat*, numéro de dossier FSTD-13/06-01, présentée dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 27 500 \$ à la Ville de Cap-Chat pour le projet *Aménagement du secteur du Banc de Cap-Chat*, numéro de dossier FSTD-13/06-01, provenant du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* de la MRC de La Haute-Gaspésie;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO 8396-04-2014

Projet Communautaire de la CIE Éolectric, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le 18 décembre 2013 Hydro-Québec a lancé l'appel d'offres numéro A/O 2013-01 (l'« A/O 2013-01 ») visant l'achat d'un bloc d'énergie éolienne produit au Québec à partir d'une quantité visée de 450 mégawatts, composée de 300 mégawatts issus de projets provenant du Bas-Saint-Laurent ou de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de 150 mégawatts issus de projets provenant de l'ensemble du Québec raccordés au réseau principal d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la CIE Éolectric souhaite déposer une soumission en réponse à l'A/O 2013-01 (« la Soumission ») pour la construction et l'exploitation d'un projet de parc éolien de 75 mégawatts dans la municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la CIE Éolectric s'engage à prioriser les entrepreneurs de la MRC de La Haute-Gaspésie ainsi que la main-d'œuvre de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution n'est valide que pour la création d'un parc éolien de 75 mégawatts dans la municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution tombera caduque advenant le cas où la CIE Éolectric modifiera son projet de parc éolien de 75 mégawatts prévu dans la municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE l'A/O 2013-01 exige que le *Projet Communautaire* soit reconnu par une résolution adoptée à cet effet par toute municipalité régionale de comté et par toute municipalité locale où se situe ce projet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconnaître officiellement le *Projet Communautaire* aux fins de la Soumission.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. déclare le préambule faisant partie intégrante de la présente;
2. reconnaît le *Projet Communautaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8397-04-2014

Entente concernant les engagements et les contributions associés au projet éolien de Rivière-Madeleine, Développement Éolectric inc.

CONSIDÉRANT l'entente concernant les engagements et les contributions associés au projet éolien de Rivière-Madeleine entre la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et Développement Éolectric inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. s'engage à respecter les obligations en vertu de l'entente concernant les engagements et les contributions associés au projet éolien de Rivière-Madeleine entre la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et Développement Éolectric inc.;
2. autorise le préfet, M. Allen Cormier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer cette entente;
3. nomme le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, mandataire de ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8398-04-2014

Budget - projet *Service Internet à haute vitesse*

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a déclaré sa compétence pour la gestion du service Internet à haute vitesse sur le

territoire de la MRC par voie de résolution, laquelle porte le numéro 7998-05-2013;

CONSIDÉRANT QUE cette compétence entraînera des dépenses et des revenus de fonctionnement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le budget de fonctionnement pour le projet *Service Internet à haute vitesse* :

REVENUS	N° POSTE	POSTE	MONTANT
	01 38266 000	SUBV. MAMROT IHV	45 000 \$
DÉPENSES			
	02 62910 310	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	500 \$
	02 62910 340	PUBLICATIONS ET INFORMATION	600 \$
	02 62910 349	FRAIS DE REPRÉSENTATION	200 \$
	02 62910 519	LOCATION DE SALLES	500 \$
	02 62910 670	FOURNITURES DE BUREAU	200 \$
	02 62910 990	SUBVENTION À VERSER	43 000 \$
		TOTAL CHARGES	45 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET ACCUEIL ET INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Aucun dossier.

PROJET LUTTE À LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 8399-04-2014

Contrat de service avec Mme Nancy Doyon, coach familial

CONSIDÉRANT le contrat de service entre Mme Nancy Doyon, coach familial, et la MRC de La Haute-Gaspésie pour une formation de 6 heures destinée aux ressources intervenantes du CSSS, CPE et organismes communautaires sur le thème *La discipline, c'est plus que des punitions et gestion des émotions*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer le contrat de service avec Mme Nancy Doyon, coach familial, pour une formation de 6 heures destinée aux ressources intervenantes du CSSS, CPE et organismes communautaires sur le thème *La discipline, c'est plus que des punitions et gestion des émotions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET HAUTE-GASPÉSIE EN FORME

Aucun dossier.

SERVICE INSPECTION RÉGIONAL

Aucun dossier.

AUTRES SUJETS

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS 2013

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs au 31 mars 2013* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8400-04-2014

Entente de service avec Gaspésie Services Techniques

CONSIDÉRANT l'entente de service *Administration des systèmes informatiques* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et Gaspésie Services Techniques ;

CONSIDÉRANT la nature de cette entente consiste à ce que Gaspésie Services Techniques prenne en charge toutes les activités relatives à l'opération du système informatique de la MRC tant au point de vue du support au personnel que de la gestion quotidienne des équipements et des tâches nécessaires à son bon fonctionnement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JÔËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer l'entente de service *Administration des systèmes informatiques* avec Gaspésie Services Techniques, pour un an, au coût de 4 500 \$, plus les taxes applicables, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 13000 414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8401-04-2014

Programme *Communautés rurales branchées*, demande la reconduction

VU QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a déclaré sa compétence pour la gestion du service Internet à haute vitesse sur le territoire de la MRC, laquelle a été adoptée par voie de résolution numéro 7998-05-2013;

CONSIDÉRANT l'épuisement des ressources financières du programme *Communautés rurales branchées* ;

CONSIDÉRANT QUE rien dans le budget 2014 du gouvernement québécois ne prévoit la reconduction de ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel au déploiement du service *Internet à haute vitesse* sur notre MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au service Internet à haute vitesse fait partie de la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* et des principes d'occupation dynamique du territoire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au gouvernement québécois d'injecter les crédits nécessaires pour reconduire le programme *Communautés rurales branchées*, et ce, afin de concrétiser des projets de milieux ruraux qui les doteraient du service Internet à haute vitesse de qualité analogue et à coût comparable au service offert en milieu urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉTATS COMPARATIFS DU PREMIER TRIMESTRE

En vertu de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier dépose les deux états comparatifs au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT, LOTS INTRAMUNICIPAUX SECTEUR CAP-SEIZE

À titre informatif, dépôt du document *Droits de coupe – MRC Haute-Gaspésie – Coupe Cap-Seize (hiver 2014)*.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8402-04-2014

Transport Sans Frontière, engagement expert en ressources humaines

CONSIDÉRANT les recommandations émises par LBA Stratégies conseils en ce qui a trait à l'organisation de Transport Sans Frontière.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage un expert en ressources humaines pour brosse le portrait de la directrice de Transport Sans Frontière ainsi que ces capacités de gestion ;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour négocier avec le RÉGÎM afin que ce dernier prenne en main la gestion administrative de Transport Sans Frontière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8403-04-2014

Aliénation de biens de la MRC

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6.1 du *Code municipal du Québec*, la MRC de La Haute-Gaspésie doit publier mensuellement un avis portant sur les biens d'une valeur supérieure à 10 000 \$ qui ont été aliénés autrement que par enchère ou soumission publique;

CONSIDÉRANT l'entente *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) 2013-2014* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le Centre d'action bénévole des Chic-Chocs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE offre pour une valeur de 10 000 \$ au Centre d'action bénévole des Chic-Chocs les biens suivants :

Portable <i>Toshiba</i>	2 000 \$
Imprimante couleur <i>Ok</i>	2 000 \$
Classeur en métal 4 tiroirs	2 000 \$
Bureau de direction	4 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET FORESTIER

À titre d'information, le directeur général et secrétaire-trésorier rappelle aux municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie que la CRÉGÎM tiendra la rencontre de démarrage pour la programmation 2014-2015 du *Programme de développement régional et forestier* (PDRF) le 17 avril 2014, à 18 h, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8404-04-2014

Soumission retenue, projet *Réalisation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales*

CONSIDÉRANT les cinq soumissions déposées pour le projet *Réalisation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales*, lesquels sont :

FIRME	NOTE TECHNIQUE	PRIX (incluant les taxes)	POINTAGE FINAL	RANG
BPR inc.	81	96 337, 55 \$	13.598	2
CIMA +	70	56 050, 31 \$	21.409	1
DESSAU	75	135 900, 45 \$	9.198	4
ROCHE ltée	59			
WSP	70	124 747, 88 \$	9.619	3

CONSIDÉRANT QUE seules les soumissions ayant obtenu la note de 70 points et plus passeront à l'étape suivante, soit l'ouverture de l'enveloppe contenant le prix de la soumission ;

CONSIDÉRANT QUE le comité chargé d'analyser les soumissions pour ce projet recommande d'accepter la soumission de la firme CIMA+ ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. retienne la soumission de 56 050, 31 \$, incluant les taxes, de CIMA+ pour le projet *Réalisation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales*, et ce, conditionnellement à l'approbation du budget et du plan de travail préliminaire établis par la MRC du ministère des Transports du Québec;
2. retienne le devis de services professionnels, l'offre de services professionnels en ingénierie, incluant ces annexes, l'offre de prix de CIMA+ ainsi que la présente résolution pour faire foi de contrat intervenu entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8404A-04-2014

Convention - Service de perception de comptes, Caisse populaire Desjardins de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la convention – Service de perception de comptes entre la Caisse populaire Desjardins de La Haute-Gaspésie et la MRC de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet, M. Allen Cormier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer la convention – Service de perception de comptes avec la Caisse populaire Desjardins de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'ARCHIVISTIQUE - SONDAGE

Suite au sondage fait auprès des directeurs municipaux des municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie quant à la gestion de leurs archives qu'ils produisent dans le cadre de la réalisation de leurs missions et mandats, M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, vérifiera auprès de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour connaître les coûts reliés à un service d'archivistique.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8405-04-2014

Poste de secrétaire, engagement

CONSIDÉRANT les besoins actuels en secrétariat pour la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier d'engager une ressource pour effectuer des tâches en secrétariat.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage une secrétaire, à titre d'employée temporaire, pour effectuer des tâches en secrétariat, pour une période de deux mois;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement ;
3. accepte un dépassement budgétaire aux postes 02 13020 141 et 02 13020 200 pour réaliser ces tâches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2012 CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Le *Rapport financier 2012 consolidé, exercice terminé le 31 décembre* est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31-12-2013 DU CLD DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Le document *Présentation des états financiers au 31-12-2013* du Centre local de développement de La Haute-Gaspésie est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8406-04-2014

PIIRL, formation du comité de travail

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit former un comité de travail pour le projet *Réalisation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL LAPERLE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme au comité de travail pour le projet *Réalisation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales* :

M. Allen Cormier, préfet de la MRC
M. Judes Landry, maire de la ville de Cap-Chat
Mme Micheline Pelletier, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts
M. Serge Chrétien, maire de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC
M. Christian Pelletier, responsable du développement durable de la MRC
Mme France Thibault, ingénieure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8407-04-2014

Offre de service *Mise à jour de la structure de rémunération et des conditions de travail du personnel* de M. Michel Larouche CRIA

CONSIDÉRANT l'offre de service *Mise à jour de la structure de rémunération et des conditions de travail du personnel* de M. Michel Larouche CRIA;

CONSIDÉRANT QUE la *Politique de relations de travail* arrivera à échéance en janvier 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne l'offre de service *Mise à jour de la structure de rémunération et des conditions de travail du personnel* de M. Michel Larouche CRIA, au coût de 7 000 \$ au maximum, plus les taxes applicables, lequel montant sera prélevé au poste budgétaire 02 19000 4 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8408-04-2014

Assemblée des MRC, dépenses autorisées

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée des MRC se tiendra les 4 et 5 juin 2014 à Québec.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL LAPERLE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le préfet, M. Allen Cormier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à assister à l'assemblée des MRC qui se tiendra les 4 et 5 juin 2014, à Québec ;
2. autorise à prélever le montant des dépenses dans le poste budgétaire 02 13000 419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SURPLUS PAR PARTIE AU 31 DÉCEMBRE 2012

À titre informatif, dépôt du document *MRC de La Haute-Gaspésie, surplus par partie au 31 décembre 2012.*

RÉSOLUTION NUMÉRO 8409-04-2014

Poste d'ingénieur civil - nouvel engagement

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé une offre de service pour le poste d'ingénieur civil;

CONSIDÉRANT QUE trois candidatures ont été retenues pour une entrevue et un test écrit ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a retenu la candidature de Mme Mélanie Simard;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL LAPERLE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. entérine la recommandation du comité de sélection et engage Mme Mélanie Simard au poste d'ingénieure civile, pour une période de 18 mois, débutant le 22 avril 2014;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à négocier avec Mme Simard le salaire.
3. suite à une entente salariale, mandate le directeur général et secrétaire-trésorière à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 8410-04-2014

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Amélioration des infrastructures du bureau d'accueil touristique*, résolution modifiée

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le paragraphe 1 de la résolution numéro 8316-02-2014 titrée *Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet Amélioration des infrastructures du bureau d'accueil touristique* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a accordé une aide financière pour ce projet à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie le paragraphe 1 de la résolution numéro 8316-02-2014 titrée *Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet Amélioration des infrastructures du bureau d'accueil touristique* de la manière suivante:

1. *accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 27 939,89 \$ au CLD de La Haute-Gaspésie pour le projet Amélioration des infrastructures du bureau d'accueil touristique, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2013-2014 de la ville de Sainte-Anne-des-Monts;*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMMES S.H.Q.

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 8411-04-2014

Formation personnalisée programmes SHQ, chargé de projet

CONSIDÉRANT la lettre de la Société d'habitation du Québec, datée du 26 mars 2014, ayant pour objet :

Analyse de conformité 2012

- Programme d'adaptation de domicile (PAD)
- Programme RénoVillage (RVI)
- Programme (PRU)

CONSIDÉRANT les conditions émises par le comité de normalisation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le chargé de projet des programmes de la Société d'habitation du Québec à suivre une formation personnalisée à Québec, laquelle portera sur les modalités des programmes ainsi que sur les principes de base de la reddition de comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE FINANCIÈRE 2013-2014, PROGRAMMES SHQ

Le *Rapport de fin d'année financière 2013-2014 - 31 mars 2014* des programmes de la Société d'Habitation du Québec est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

37^e CONFÉRENCE RÉGIONALE DE RÉSEAU ENVIRONNEMENT

Le 15 mai 2014, à Matane, se tiendra la 37^e conférence régionale de Réseau environnement.

M. Christian Pelletier, responsable du développement durable, et Mme Mélanie Simard, ingénieure civile, assisteront à cet évènement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8412-04-2014

Tour de micro-ordinateur, soumission de Gaspésie Services Techniques

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit acquérir une nouvelle tour de micro-ordinateur pour le poste du chargé de projet des programmes de la Société d'habitation du Québec et d'inspecteur régional ;

CONSIDÉRANT la soumission de Gaspésie Services Techniques pour une tour de micro-ordinateur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne la soumission de Gaspésie Services Techniques, au coût de 899 \$, plus les taxes applicables, pour une tour de micro-ordinateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

ENFOUISSEMENT SANITAIRE

CORRESPONDANCE

LETTRE D'INTENTION : RÉCEPTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

À titre d'information, dépôt de la lettre de la Ville de Matane, ayant pour objet *Lettre d'intention : réception des matières résiduelles de la Haute-Gaspésie*, datée du 11 mars 2014, signée par le maire, M. Jérôme Landry.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 8413-04-2014

Projet étudiant pour la promotion du recyclage été 2014, engagement

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie désire poursuivre sa campagne de sensibilisation à la récupération sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT l'intention de la MRC d'engager un étudiant pour réaliser cette campagne ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage un étudiant pour poursuivre la campagne de sensibilisation à la récupération sur l'ensemble du territoire;
2. nomme M. Christian Pelletier, responsable du développement durable, superviseur ce projet.

Cet engagement est conditionnel à l'obtention d'une subvention gouvernementale du fédéral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8414-04-2014

Nouvelles heures d'ouverture des écocentres

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit déterminer les nouvelles heures d'ouverture des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et Mont-Louis à compter d'avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. établisse les nouvelles heures d'ouverture des écocentres de la manière suivante :

Sainte-Anne-des-Monts

Du 29 avril au 30 novembre 2014

Mardi au samedi : 8 h 00 à 17 00

Mont-Louis

Du 1^{er} juin au 30 août 2014

Mardi au samedi : 8 h 00 à 12 h 00
13 h 00 à 17 h 00

2. demande que cette information soit diffusée à la population de la Haute-Gaspésie en la publiant dans le journal local *Le Riverain*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8415-04-2014

Achat chlorure de magnésium liquide, chemins menant au site d'enfouissement sanitaire et à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts, soumission retenue

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure a lancé un appel d'offres, en collaboration avec la MRC de La Haute-Gaspésie, pour l'achat de fourniture et l'épandage de chlorure de magnésium liquide;

CONSIDÉRANT QUE Les Aménagements Lamontagne inc. ont présenté la plus basse soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la MRC de Bonaventure;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE:

1. retienne la soumission de Les Aménagements Lamontagne inc., à 344,00 \$ le mètre cube, plus taxes, comprenant la fourniture et l'épandage de chlorure de magnésium liquide;
2. autorise l'achat d'environ 2.0 m³ de chlorure de magnésium liquide pour les chemins menant au site d'enfouissement sanitaire et à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. RÉJEAN NORMAND, il est résolu de lever la séance à 20 h 10.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».